

Cercle de Coopération des associations laïques
1, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 Luxembourg

Propositions pour un bon démarrage du cours unique vie et société

Depuis l'entrevue du 30 mars dernier au Ministère d'Etat, le Cercle de coopération des associations laïques a remercié les ministres Bettel, Meisch et Braz de l'accueil qu'ils leur avaient réservé et des propositions de participation qu'ils leur avaient adressées. Dans une lettre au Ministre Claude Meisch le Cercle avait proposé la participation de deux de ses collaborateurs au groupe de travail appelé à élaborer le contenu du nouveau cours. Il avait également envoyé un avis critique sur le document « vie et société » et une réfutation du professeur Oelkers comme un possible modérateur neutre dans l'élaboration du nouveau cours. Or, le Cercle de coopération des associations laïques attend toujours une réponse du Ministre Meisch à ses propositions et avis.

Au cours des deux derniers mois, des représentants du Cercle de coopération des associations laïques ont rencontré des représentants des groupes parlementaires des trois partis formant la coalition gouvernementale pour exprimer de vive voix leurs inquiétudes quand à l'état d'avancement des travaux sur le nouveau cours et quand au document « vie et société » qui semble privilégier une vue religieuse sur la culture et la société.

Les représentants du Cercle de coopération des associations laïques ont clairement fait savoir qu'à leurs yeux l'école publique doit poser les grandes questions éthiques et les choix de société d'un point de vue philosophique et non théologique, étant donné que la théologie est toujours liée à une confession particulière et ne peut donc être la base d'un cours non confessionnel. Si les religions en tant que phénomène de notre société, y inclus leurs dérives, peuvent figurer parmi les sujets à aborder, elles ne doivent ni éclipser les autres sujets du vivre ensemble, ni les questions écologiques et techniques et elles doivent pouvoir être abordées de façon critique.

Les échanges avec les différents représentants des groupes parlementaires se sont déroulés dans un climat cordial et les différents députés ont assuré le Cercle de coopération des associations laïques que leur souci de neutralité du nouveau cours était largement partagé dans la coalition gouvernementale.

Le CCAL a fait savoir à ses différents interlocuteurs qu'il attendrait le premier rapport intermédiaire que Monsieur Claude Meisch avait promis leur faire parvenir dans un délai de trois mois, délai venant à échéance fin juin, pour se prononcer à nouveau sur l'orientation et le contenu du cours. Ce serait alors un moment décisif pour voir si l'approche didactique et les contenus proposés respectent les missions de l'école telles qu'elles sont définies à l'article 3 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire : *« La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa confiance en ses capacités. Elle lui permet d'acquérir une culture générale, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen dans une société démocratique. Elle l'éduque aux valeurs éthiques fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'amène à respecter l'égalité entre les filles et les garçons. Elle constitue la base de l'éducation permanente. »*

Le CCAL espère que le rapport intermédiaire tiendra compte des différents avis qu'il a publié jusqu'ici.

Communiqué par le Cercle de Coopération des associations laïques